

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

NUMÉRIQUE

Logiciel libre et ESS, une économie à l'intention de tous

Le logiciel libre propose des outils de travail en adéquation avec les valeurs et convictions de l'économie sociale et solidaire. Mais les deux mouvements ont encore beaucoup à s'apporter et à apprendre l'un de l'autre.

Lorsqu'on lui demande quelle est la nature des liens entre le monde du « libre » et celui de l'économie sociale et solidaire, il répond « le partage, l'humain et cette capacité à mettre en commun ». En plus de ses fonctions à la fédération des Maisons des jeunes et de la culture, Laurent Costy est le fondateur de Libre Association, initiative de l'April (Association de promotion et de défense du logiciel libre), visant à promouvoir le logiciel libre au sein des structures associatives et de l'économie sociale et solidaire (ESS) en général. « Migrer vers le libre est non seulement éthique, mais aussi politique. Quand on veut une gouvernance démocratique au sein de l'entreprise, il faut aussi savoir rester maître de son informatique. » Le numérique est aujourd'hui partout et les logiciels libres sont des programmes qui permettent de partager du savoir, d'échanger librement, de manière transparente, de protéger ses données personnelles, mais aussi celles de ses clients ou adhérents.

Le monde du libre s'est tourné naturellement et très tôt vers l'économie sociale et solidaire, même sans le savoir. Coopératives, associations, fondations... les acteurs du logiciel libre ont choisi les structures qui leur garantissent une gouvernance démocratique, placent l'humain en leur cœur et favorisent la coopération. C'est dans son ADN, explique Laurent Costy : « Le logiciel libre, c'est de la création de richesse, mais à l'intention de tous. Personne ne peut se l'approprier. C'est un bien commun de l'informatique. Cela vient bousculer le capitalisme traditionnel et ça, c'est primordial. » Le libre entend passer d'une société centrée sur la consommation à une société de la contribution, de la collaboration. L'exemple de la fondation Wikipédia le montre très bien. Des milliers de personnes bénévoles ont passé beaucoup de temps, gratuitement, à écrire, compléter ou corriger des articles de manière encyclopédique et accessibles à tous.

Un prix plus juste, débarrassé de licences onéreuses à renouveler

Pour autant, l'ESS ne s'est pas aussi naturellement tournée vers le logiciel libre, ce qui pourtant lui permettrait de mettre en cohérence ses actions et ses intentions, de remettre de l'humain au cœur du système. Consciente de cet écart, l'association Framasoft, véritable porte d'entrée vers le logiciel libre puisqu'elle diffuse, développe et explique comment se servir de ces programmes dans une démarche d'éducation populaire, vient de décider, au cours de sa dernière assemblée générale, de s'adresser de manière privilégiée à l'ESS. « La fermeture du code d'un logiciel, la propriété privée des outils de travail, l'exploitation des données personnelles, la privatisation des idées, ce sont de vrais enjeux qui concernent tout le monde et l'ESS en particulier. Qui contrôle le code, les données ? Notamment depuis les révélations d'Edward Snowden, ces questions sont devenues de vrais enjeux de société qui dépassent la sphère des spécialistes, assure Alexis Kauffmann, ●●●

30 000
PERSONNES SONT
EMPLOYÉES
EN FRANCE DANS
LE LOGICIEL LIBRE,
POUR UN CHIFFRE
D'AFFAIRES DE
2,5 MILLIARDS
D'EUROS.



NOUS SOMMES EN 2014 APRÈS JÉSUS-CHRIST. TOUTE LA TOILE EST OCCUPÉE PAR DES SERVICES CENTRALISÉS... TOUTE ? NON ! UNE COMMUNAUTÉ PEUPLÉE D'IRRÉDUCTIBLES LIBRISTES RÉSISTE ENCORE ET TOUJOURS À L'ENVAHISSEUR. ET LA VIE N'EST PAS FACILE POUR LES GARNISONS DES CAMPS RETRANCHÉS DE FERMETUM, CENTRALISUM, ESPIONNUM ET PRIVATUM...

À LA MANIÈRE D'ASTÉRIX, LE VISUEL DE LA CAMPAGNE « DÉGOOGLISONS INTERNET » REPRÉSENTE LE VILLAGE DU LOGICIEL LIBRE RÉSISTANT AUX MASTODONTES DU NET, QUI FERMENT, CENTRALISENT, ESPIONNENT ET PRIVATISENT LE WEB.

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

●●● Logiciel libre et ESS, une économie à l'intention de tous

fondateur de Framasoft. Les acteurs du libre doivent travailler pour que la sensibilisation soit de plus en plus large. »

La propriété intellectuelle dans le monde du logiciel pose non seulement un problème éthique, mais relève aussi de choix économiques. Si l'utilisation du libre n'est pas forcément gratuite, son prix est plus juste car il est débarrassé des licences onéreuses à renouveler régulièrement. Ses autres avantages les plus souvent cités sont notamment la sécurité des logiciels et le respect de la vie privée. À l'inverse, le principal frein à la migration reste la complexité d'utilisation et le temps comme l'effort nécessaires à la formation des collaborateurs. Quitter Word ou Windows pour passer à des équivalents libres n'est pas forcément évident. « Il ne faut pas dire aux gens : "Allez-y, passez au libre, c'est facile." Ce serait contre-productif. Il faut être clair : cela peut demander un effort. Mais des associations, des passeurs, sont là pour aider, pour accompagner, et cela en vaut la peine. Il ne faut pas oublier que beaucoup de gens subissent l'informatique comme une contrainte. C'est aussi pour quoi des associations comme l'April et Framasoft se revendiquent de l'éducation populaire », explique Laurent Costy. Alexis Kauffmann renchérit et prend l'exemple

« Dans le développement d'un logiciel, on peut mutualiser les besoins et les moyens. »

LAURENT COSTY
FONDATEUR DE LIBRE
ASSOCIATION

d'Apple, « une prison dorée, ergonomiquement très bien faite. C'est très compliqué de faire bouger les gens habitués à Apple. C'est pour cela qu'il faut proposer du libre ergonomiquement de mieux en mieux pensé. Migrer vers le libre doit demander le moins de temps et d'effort possible ». En plus des développeurs, la communauté du libre doit donc s'ouvrir aussi à des passeurs, des ergonomes, des traducteurs...

Les exemples de coopération naturelle entre le libre et l'ESS existent

L'un des gros avantages du libre est aussi la possibilité d'adapter parfaitement l'outil à ses besoins, plutôt que d'adapter son fonctionnement à un logiciel propriétaire. « Dans le développement d'un logiciel, on peut mutualiser les besoins et les moyens », explique Laurent Costy. Il donne ainsi l'exemple du développement d'un logiciel de gestion d'adhérents pour les associations et les MJC, baptisé Golem par son concepteur. « On a consulté les fédérations qui pourraient avoir les mêmes besoins que nous, ainsi que différents types d'associations. On a mutualisé nos moyens, trouvé un soutien financier, notamment auprès du conseil régional de Bourgogne. Pour développer le projet, on s'est tourné logiquement vers une Scop. » Le logiciel, encore en cours de développement, respectera les quatre libertés du logiciel libre (voir notre lexique) et pourra être proposé à d'autres associations. Le développeur est, lui, payé pendant le développement du logiciel et peut ensuite vendre du service aux structures qui ont besoin d'installer et d'adapter le programme à leurs besoins. Cela crée un bien commun pour les associations qui sera alimenté et enrichi au fur et à mesure.

Autre exemple, l'association Framasoft est installée au sein des Locaux Motiv' à Lyon, réservés à des structures de l'ESS, et partage son espace de travail avec une société de production audiovisuelle. Celle-ci a réalisé un web-documentaire sur les conséquences de l'austérité dans différents pays européens, qu'elle voulait diffuser largement sous Creative Commons, une licence permettant une diffusion large et un enrichissement par la communauté. À la sortie du web-documentaire, Framasoft s'est aperçu qu'il avait été développé avec Flash, technologie propriétaire d'Adobe qui n'est pas lue par tous les ordinateurs, téléphones et tablettes. Mobilisant une dizaine de développeurs militants du libre durant un week-end, l'association a codé une nouvelle version en HTML5, langage de programmation ouvert qui a rendu le travail accessible à toutes les plates-formes. Les exemples de coopération naturelle entre le libre et l'ESS existent. Ne reste plus qu'à généraliser ces convergences. ●

PIERRIC MARISSAL

DÉGOOGLISONS INTERNET

« Des alternatives aux outils privés existent »

Pierre-Yves Gosset, délégué général de Framasoft et coordinateur de Dégooglisons Internet, explique comment se passer des mastodontes du Net.

Comment est venue la nécessité de « dégoogliser Internet » ?

PIERRE-YVES GOSSET De notre propre pratique. Chez Framasoft, on utilisait massivement les outils de Google. Beaucoup de notre vie associative était sur ses serveurs : nos mails, nos documents. Et puis il y a eu Snowden, qui nous a montré comment la NSA peut obtenir des informations privées sur chacun d'entre nous. Nous avons donc décidé, fin 2013, de quitter Google. On s'est dit que si on réussissait, nous expliquerions aux gens comment faire. On a mis cinq mois à tester des outils, mettre en place des solutions. On a réussi. Pour nous qui venons de l'éducation populaire, il était évident que, pour partager notre expérience, il fallait à la fois construire un discours et proposer des alternatives. On a appelé la campagne « Dégooglisons Internet », mais cela ne concerne pas que Google. On a fait une liste de tous ces outils privés, contrôlés par quatre ou cinq acteurs, et on entend mettre en face des solutions libres qui existent déjà ou qu'on va développer.



Pierre-Yves Gosset
Délégué général de Framasoft et coordinateur de Dégooglisons Internet

encore modeste. Mais on a déjà plus de 11 000 inscrits, des Français qui veulent un réseau social sans publicité ni filage. On prévoit aussi de lancer cette année un équivalent de Skype, logiciel de communication vidéo, mais qui ne nécessitera aucune installation et fonctionnera directement par navigateur. On va également proposer très bientôt un service anonyme en ligne de stockage d'images et de fichiers, jusqu'à 500 Mo de manière temporaire, à partager avec une simple adresse. Le fichier sera chiffré dès son départ de l'ordinateur de l'utilisateur. Nous n'aurons aucun moyen de savoir le contenu du fichier hébergé. D'autres projets sont en cours, mais cela dépendra aussi du financement qu'on réussira à rassembler.

Mais Google est avant tout un moteur de recherche...

PIERRE-YVES GOSSET Notre but est surtout d'empêcher que Google ne récolte les informations des utilisateurs. Donc, on va bientôt lancer un moteur, qui devrait s'appeler Trouvons.org. Les requêtes seront envoyées à plusieurs moteurs, Google, Bing, Yahoo! et d'autres. Les informations seront affichées dans notre page. On s'engage à ne pas transmettre d'information à Google, qui verra une requête de Framasoft et non pas de l'utilisateur. De plus les résultats ne seront pas orientés.

Quelles garanties offrez-vous aux utilisateurs ?

PIERRE-YVES GOSSET Pour expliquer notre démarche, on a fait une charte sur laquelle on s'engage sur quatre termes. Libre, car on utilise uniquement du service libre ; éthique, car on s'engage à ne jamais utiliser, revendre ou exploiter les données d'utilisateur ; décentralisé, car on propose à tout le monde d'installer sur ses serveurs et de diffuser les outils qu'on met à disposition ; et enfin solidaire, car ces logiciels sont un bien commun, il faut les utiliser dans le respect d'autrui et en s'entraidant les uns les autres. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PIERRIC MARISSAL

LEXIQUE : LES AMIS ET FAUX AMIS DU LOGICIEL LIBRE

Logiciel libre. Est libre un programme qui rassemble les quatre libertés fondamentales : liberté d'utilisation, d'accès au code source et de sa modification, liberté de distribution. Pour le fondateur du mouvement, Richard Stallman, « le logiciel libre n'est en trois mots. Libéré, parce qu'il respecte celle de ses utilisateurs. Égalité, car, en l'utilisant, personne n'a de

pouvoir sur personne. Fraternité, parce que nous encourageons la coopération entre les utilisateurs. » **Open Source.** Il reprend les caractéristiques techniques du libre sans les principes éthiques comme le respect de la vie privée, ce qui le rend soluble dans le capitalisme. **Gratuité.** Un adage d'Internet prévient : « Quand c'est gratuit,

c'est que vous êtes le produit. » « On se méfie du mot gratuit. Facebook, Google sont gratuits aussi, mais ne relèvent pas du libre », prévient Alexis Kauffmann. La gratuité n'est donc que la conséquence du choix du mode de diffusion. « La subversion du libre, ce n'est pas sa gratuité, c'est sa liberté. C'est ce qui fait que c'est un mouvement social et politique. »

COOPÉRATIVE

Magnetic, l'informatique en un clic éthique

Depuis quatre ans, une quinzaine de développeurs et de chefs de projet numérique misent sur le fonctionnement en coopérative pour élargir leurs activités d'écoconception durable d'outils numériques et de sites Web. Quand la culture geek se marie parfaitement avec l'ESS.



UNE STRUCTURE MONTÉE EN COOPÉRATIVE, OÙ L'ON N'ENVISAGE RIEN D'AUTRE QUE LE COLLECTIF. PHOTO JULIEN IAULIN

À première vue, rien de différent. Derrière les baies vitrées d'un ancien magasin transformé en bureau, en plein cœur du Belleville populaire de Paris, des souris et des hommes, des femmes aussi, s'activent devant de larges écrans dans le ronron des unités centrales qui calculent à tour de moulins numériques. Seules des paroles à voix basse et des sonneries de téléphone sont admises dans cet endroit de silence et de concentration. Rien à première vue dans cette ambiance blanche et grise ne permet de distinguer cette société des autres entreprises sur le marché de l'élaboration et de la construction de plateformes numériques, du site Web à ses déclinaisons pour les téléphones intelligents et les tablettes. Et pourtant, tout la sépare des autres boîtes à développement rapide de sites pondus à la chaîne et à moindres prix pour un maximum de rentabilité.

Dans cette Scop, le numérique est un sport d'équipe mais aussi de combat

Bienvenue chez Magnetic et sa coop revendiquée. N' imaginez pas avoir affaire à des vieux de la vieille de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui clament les grands principes du tiers secteur à coups de slogans élimés. Ici, l'ESS se vit par petites touches, intégrée profondément dans le quotidien de la quinzaine de développeurs et architectes informatiques, chefs de projet et spécialistes en ergonomie

numérique, renforcés d'un commercial. Ces petits riens vont jusqu'aux salaires. Comme d'usage dans ce métier, le commercial aurait pu prétendre à une part variable de ses émoluments indexée aux résultats florissants de la structure. Il n'a pas souhaité de traitement particulier, pour faire corps avec ses collègues. Tout le monde touche des bénéfices ou personne. Car cette structure qui s'est montée en coopérative n'envisage rien d'autre que le collectif. Olivier Lornet est de l'aventure depuis le départ, il y a quatre ans. Il raconte : « On était sept à sortir d'un plan de licenciement massif. On avait auparavant travaillé sur de gros projets ensemble. On avait les compétences. D'un côté, nous n'avions pas envie de partir chacun de notre côté. De l'autre, on ne voulait pas revenir dans les modèles de fonctionnement qu'on avait connus, où l'on n'a pas notre mot à dire. Le modèle de Scop (société coopérative de production) nous a convenu parce qu'on créait une façon de faire avec des règles collectives. Au départ, c'était par rejet des autres types de structures que l'on avait connus. Aujourd'hui, c'est un modèle qu'on a totalement intégré et que l'on fait vivre, chacun à son niveau et en fonction de sa personnalité et de son degré d'implication. Mais tout le monde y apporte quelque chose. Et ça, ça n'existe pas dans une entreprise classique. »

Ici, donc, le numérique est un sport d'équipe mais aussi de combat. Combat en externe pour monter la Scop, trouver les financements auprès de banques dont les

formulaires ne prévoient même pas la structure coopérative. Seul le Crédit coopératif a répondu. Combat en interne pour s'approprier les concepts et modes de faire de l'ESS et les faire vivre au jour le jour. Heureusement, un conseiller de l'union régionale des Scop d'Île-de-France, déjà versé dans les nouvelles technologies, a su traduire les subtilités du mouvement à ces professionnels du numérique.

Magnetic milite auprès de ses clients pour que les projets digitaux soient accessibles aux handicapés

Depuis, la vie démocratique des sociétaires s'est mise en place. Combat aussi des anciens pour faire comprendre leur démarche aux nouveaux venus, nécessaires pour accompagner le développement florissant du chiffre d'affaires. Mais là, c'est plus facile. Question de culture geek, de passionnés du numérique, explique Franck Bresson, gérant de Magnetic : « Dans le milieu du digital, il y a ceux qui veulent faire de l'argent, à qui l'on monte le bourrichon dès l'école mais qui se rendent vite compte des réalités. Et il y a surtout ceux qui se passionnent pour la création d'outils numériques. Le digital, c'est d'abord rendre service aux gens. C'est notre vocation et on essaye d'y répondre par du développement durable de l'informatique. »

21

C'EST LE NOMBRE DE COOPÉRATIVES DANS L'INFORMATIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE, SELON L'UNION RÉGIONALE DES SCOP.

Concrètement, cela passe d'abord par du temps, beaucoup de temps, pris avec le client pour définir et codifier ses besoins. Dans cette thématique de répondre au besoin économique et social, le chef de projet se fait éducateur digital, dans la tradition de l'éducation populaire, afin d'élaborer un langage commun avec le client, qui est de plus en plus souvent un novice dans le numérique, puis de déterminer les outils nécessaires en cohérence avec le budget à disposition.

Car voilà l'ambition de Magnetic : fournir des services écoconçus pour ne pas devoir les remettre sur le métier quelques mois après. Pour cela, il n'y a pas de secret. La coopérative ne manipule que des logiciels Open Source, testés et améliorés par l'ensemble de la communauté du libre, et non des solutions toutes faites par les Microsoft et autres, dont il faut acheter continuellement la nouvelle version. Ensuite, la mise en pratique est une question de maximes. « Le numérique doit être accessible à tous », récite Franck Bresson. Magnetic milite donc auprès de ses clients pour que les projets digitaux soient accessibles aux handicapés. Deux salariés de la coopérative sont spécialement dédiés à ce travail. « Si on ne sait pas faire, on ne fait pas », rappelle aussi le gérant de la coopérative qui se plaît à dissiper le rideau de fumée magique qui entoure l'informatique : « Parfois, je casse les rêves des clients. Je leur dis si ce qu'ils veulent est possible ou pas, selon leur budget et leurs délais. Nous, nous ne sommes pas une de ces SSII (société de services en ingénierie informatique) qui prend tel quel le projet du client, le développe à la chaîne et le plus vite possible, puis disparaît dès la livraison. Nous, nous sommes des artisans et nous aimons ce que nous faisons. »

Les rendez vous de l'économie sociale & solidaire

Notre régime de propriété intellectuelle est-il encore adapté et juste ?

Quand le droit d'auteur résiste au bien commun

Danièle Bourcier

Responsable scientifique de Creative Commons

Disons-le clairement : le droit d'auteur, élaboré à l'ère de l'écrit dans le tourbillon de la Révolution française, n'est pas adapté à l'ère numérique. Fondé sur la notion sacrée de propriété individuelle et d'exclusivité des droits du « propriétaire », il est en décalage avec toutes les nouvelles formes de collaboration et de communs qu'ouvre Internet.

On aurait pu penser qu'en de telles circonstances, changer la loi s'imposerait. Mais la pression des lobbys et ayants droit n'a jamais été aussi forte pour garder et même renforcer les dispositifs anciens : on vient de le voir avec le dernier rapport présenté récemment au Parlement européen. Pourtant l'inventivité sociale et, partant, le désir de se libérer d'obstacles juridiques inadaptés sont de plus en plus vifs parmi les nouvelles générations du Net. Le développement de la culture libre, des logiciels libres et maintenant des contenus libres en est un exemple : ces expériences qui s'affinent au cours des années deviennent une sorte de contre-culture qui risque à terme de s'imposer aux résistances d'un autre âge.

L'histoire des licences Creative Commons (CC) est éclairante à cet égard : ce projet de licences ouvertes est né en 2002 d'un mouvement planétaire protestant contre l'allongement du copyright à soixante-dix ans après la mort de l'auteur et donc de l'entrée des œuvres (libérées de droits) dans le domaine public. « The Mickey Mouse Protection Act » en

question a été surnommé ainsi à cause de la pression toute particulière du lobby des héritiers de Walt Disney. L'Europe a suivi quelques années plus tard. Rappelons le principe. Les licences CC mettent l'auteur d'un contenu – qu'il s'agisse d'un livre, d'un morceau de musique, d'une photo – au centre du dispositif : c'est l'auteur, et non plus l'éditeur ou l'intermédiaire, qui choisit de renoncer à l'exclusivité de certains de ses droits en amont, pour faire circuler et partager plus facilement son œuvre. Il donne ainsi à d'autres le droit de la réutiliser et de faire connaître sa création. Imaginez : vous voulez faire un journal, illustrer un dossier, préparer une thèse, organiser une soirée. Il suffira d'interroger les moteurs de recherche en spécifiant que vous cherchez une œuvre « libre » et vous pourrez l'utiliser légalement en suivant les conditions de l'auteur mais sans passer par lui. Ce mécanisme simple est adapté à tout ce pour quoi Internet a été fait :

rapidité et transparence de la transaction, duplication et transformation en ligne du contenu numérique, et surtout création de biens communs numériques autour d'un projet collectif.

Car les technologies portent en elles de nouvelles façons d'agir et de travailler en société. Elles changent les rapports entre les hommes et mettent en évidence les distorsions des régimes de droit et de propriété. Et c'est là sans doute que les tenants de l'ordre ancien auront le plus de mal à maintenir leurs exigences. De plus en plus se développent partout dans le monde, numérique ou non, des expériences

des biens communs. L'abandon de la notion d'intérêt général, la gestion de plus en plus marchande des biens publics et la raréfaction universelle des ressources ont amené les citoyens à s'auto-organiser sur des projets bien précis. La culture numérique a favorisé ces nouvelles façons de s'organiser et de créer des ressources. Mais ne nous y trompons pas : le bien commun n'est pas une idée nouvelle. Certaines prud'homies de pêcheurs au

Moyen Âge qui géraient les ressources halieutiques en Méditerranée ont résisté aux répartitions par quotas calculées par l'Union européenne parce qu'elles étaient souvent plus efficaces. C'est le même phénomène d'auto-organisation que l'on observe sur le Web. Le droit d'auteur, en érigeant autant d'obstacles à la circulation des biens culturels, crée artificiellement de la rareté. Il incite à l'effet d'aubaine et crée de nouvelles incivilités que les autorités comme Hadopi sont

bien en peine de canaliser. Car il est une dimension que toute société se doit de conserver : la confiance. Ériger des murs autour des savoirs et des œuvres, fruit d'une culture commune, ne peut être une solution. La connaissance s'élabore sur « les épaules de géants » et s'enrichit de nos multiples interactions avec le monde. Imaginez les données d'expérience si elles devaient rester enfermées sur le disque dur d'un seul chercheur dans un laboratoire ? Nous sommes en société, c'est-à-dire « avec » (cum in latin), et, comme le disait J.-L. Nancy, cum c'est la racine du mot « commun ». ●

882
MILLIONS
C'EST LE NOMBRE
DE CONTENUS SOUS
LICENCE CREATIVE
COMMONS EN 2014.

Comment le partage peut-il faire la nouvelle économie ?

Du logiciel libre au bien commun

Le logiciel libre est aujourd'hui utilisé très largement. Ce mouvement constitue un grand succès et un modèle pour les acteurs des communs (ou biens communs), et plus largement pour repenser une économie solidaire et ouverte.

On désigne par logiciel l'ensemble des programmes qui permettent aux ordinateurs de fonctionner et de rendre des services adaptés aux besoins tant des informaticiens eux-mêmes que des usagers. Le logiciel se doit d'être souple pour suivre les évolutions des machines et agile pour se plier aux besoins de chaque catégorie d'utilisateur. Enfermé derrière des propriétés intellectuelles, il perd forcément sa capacité d'être amélioré par de nouveaux développeurs. Grâce aux contrats juridiques que sont les licences, la propriété intellectuelle des développeurs peut être ouverte : le logiciel libre devient alors le garant de libertés fondamentales, notamment la liberté de copie, d'usage, d'étude et de partage des améliorations. Parmi ces licences libres, la General Public License se distingue, qui impose à celui qui a profité des libertés offertes par un logiciel de rendre également libres les améliorations ou adaptations qu'il aura pu réaliser. Le commun ainsi construit ne peut que s'élargir.

Les communs sont des processus sociaux qui, à l'image du logiciel libre, visent à offrir en partage des ressources en évitant que celles-ci ne s'épuisent, et qu'elles restent adaptées aux besoins et aux pratiques des sociétés en évolution. Depuis la gestion en commun de ressources



Valérie Peugeot
Membre de l'association Vecam

naturelles ou construites, jusqu'à l'ouverture radicale des communs numériques, il s'agit de penser de nouvelles pratiques sociales indépendantes des marchés ou de l'État, qui mettent en avant l'usage et non la propriété. Ce qui ne veut pas dire en dehors d'une économie et de la création d'emplois.

Nous assistons à un changement par en bas des modèles d'affaire. Dans l'économie solidaire et contributive qui émerge des communs, l'intérêt collectif, l'usage partagé et l'ouverture des savoirs forment le cœur de l'activité. C'est autour de ces principes que s'inventent de nouvelles activités et la rémunération des acteurs qui s'y investissent. Une économie qui permet de surcroît une activité humainement positive, qui vise à l'accroissement des connais-

sances collectives et au partage des savoirs et savoir-faire plus qu'à la captation de valeur par quelques investisseurs. Le partage entre les acteurs des communs vise, autant que la ressource considérée le permet, à élargir et rendre égalitaire l'usage et non à renforcer la propriété. Le logiciel, qui est extensible à l'infini, montre qu'une telle liberté est possible. Le mouvement des communs cherche à définir des modèles économiques et sociaux équivalents pour d'autres activités. À ce titre, l'expérience de l'Économie sociale et solidaire est un grand apport et alimente de nombreux débats sur la nouvelle économie de pairs à pairs qui émerge et qui apparaît nécessaire pour défendre et élargir les droits fondamentaux. ●

Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

Après la victoire de Syriza, la Grèce choisit l'économie solidaire

Le développement de l'économie sociale et solidaire est un pilier du programme du nouveau gouvernement.

MARDI 3 MARS